

TOUT SAVOIR SUR LES VISITES EN SANTÉ TRAVAIL

Different types de visites pour vos salariés en fonction de leurs besoins !

*dans les 8 jours calendaires suivant le retour

INTITULÉ DE LA VISITE	QUI FAIT LA DEMANDE ?	COMMENT ?	QUAND ?	POUR QUI ?
VISITE INITIALE (VIP = VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION)	L'employeur	Via le portail adhérent	Dès l'embauche du salarié	Salarié en suivi simple
EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE D'EMBAUCHE	L'employeur	Via le portail adhérent	Dès l'embauche du salarié	Salarié en suivi renforcé
VISITE DE PRÉ-REPRISE	Le salarié	En contactant l'assistante médicale	Pendant son arrêt maladie longue durée	Possible pour tous les salariés
VISITE DE REPRISE APRÈS UNE MALADIE PRO	L'employeur	Via le portail adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés après 1 jour d'arrêt
VISITE DE REPRISE APRÈS MATERNITÉ	L'employeur	Via le portail adhérent	Au retour physique de la salariée en entreprise*	Pour toutes les salariées
VISITE DE REPRISE APRÈS UN ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC UN ARRÊT (+30J)	L'employeur	Via le portail adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés
VISITE DE REPRISE APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL (+60J)	L'employeur	Via le portail adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés
VISITE OCCASIONNELLE À LA DEMANDE DU SALARIÉ	Le salarié	En contactant l'assistante médicale	Selon les besoins avec motifs obligatoires	Pour tous les salariés
VISITE OCCASIONNELLE À LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR	L'employeur	Via le portail adhérent	Selon les besoins avec motifs obligatoires	Pour tous les salariés
VISITE DE MI-CARRIÈRE	L'employeur	Via le portail adhérent	Entre 43 et 45 ans révolus	Pour tous les salariés
VISITE POST EXPOSITION	L'employeur	Via le portail adhérent	Jusqu'à 6 mois après le départ en retraite	Pour les salariés ayant été exposés à risques